



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 décembre 2021
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
Budget Général – Provision pour risques et charges zones communautaires	
DÉLIBÉRATION N° 2021 – 134 En exercice : 38 Titulaires présents : 27 Suppléants présents : 1 Pouvoirs : 8 Nombre de votants : 36	Le 6 décembre de l'année deux mille vingt et un à 19H00 à St-Sauveur, Salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES. Le Conseil Communautaire nomme Mme Claudette FAIVRE-BAZIN secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	POUV	Gabriel MIGNOT	Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	POUV	Éric PETITJEAN
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Bernard GIRE	P		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	POUV	Sébastien RICHARDOT	Philippe GÉRARD	EXCUSE		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	EXCUSE	
Joël DAVAL	SUPP	GUY MAUFFREY	Stéphane KROEMER	POUV	Loïc LABORIE	Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	P	
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Laurent ZIEGLER			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard


Exposé

Dans le cadre de ses statuts, conformément à la Loi NOTRe la Communauté de communes du Pays de Luxeuil est compétente pour l'ensemble des zones d'activités.

Par délibération n° 2012-19, le conseil communautaire a voté la constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant à hauteur de 150 000 € annuels pendant une durée de 10 ans.

En 2021, la provision est arrivée à échéance et la collectivité a ainsi provisionné la somme de 1 500 000 € pour couvrir le déficit des zones communautaires.

En effet, depuis 2005, la collectivité a engagé l'aménagement de 2 ZAC, Les 7 Chevaux et le Bouquet. Puis, au 1^{er} janvier 2017, suite à l'arrivée de la commune de Raddon et Chapendu et à la dissolution de la Communauté de communes des Mille Etangs, la gestion de la ZA Peltey.

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2021		
Objet	Budget Général – Provision pour risques et charges zones communautaires	Délibération n°2021	134
		Page 2 sur 2	

En 2020, les comptes administratifs de ces 3 budgets annexes laissent apparaître les résultats suivants :

Intitulé des zones	Résultat total cumulé
ZAC Les 7 Chevaux	- 1 498 797 €
ZAC Le Bouquet	- 1 217 812 €
ZA Peltey	- 214 938 €
TOTAL	- 2 931 547 €

Cette projection conforte le choix judicieux du provisionnement de 1 500 000 €, mais pour optimiser la bonne gestion des finances, il est recommandé de prolonger la provision pour risques et charges au-delà de 2021.

Vu les échéances de remboursement de prêts du gymnase (180 197 € en 2022 et 111 849 € en 2023, extinction de la dette) et vu les dépenses prévisionnelles des différents projets, il est proposé de baisser la provision en 2022 et 2023 pour revenir au montant initial de 150 000 € dès 2024 soit :

- De 2022 à 2023 : 100 000 € annuel
- De 2024 à 2031 150 000 € annuel

Le total de la nouvelle provision s'élèverait à 1 400 000 € et à l'horizon 2031, la collectivité aurait ainsi cumulé une provision de 2 900 000 €. Ce montant correspond approximativement aux déficits 2020 des ZAC.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** (3 abstentions : Eric PETIJEAN, Nicolas NURDIN, André DIRAND), le Conseil Communautaire

- **Décide** de prolonger la provision pour risques et charges de fonctionnement courant (6815), pendant une durée de 10 ans, comme suit :
 - De 2022 à 2023 : 100 000 € par an
 - De 2024 à 2031 : 150 000 € par an
- **Décide** de se réserver la possibilité d'en réviser annuellement le montant.

Ainsi délibéré et signé
Pour extrait conforme

Le Président
Jacques DESHAYES



Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000755-20211206-D2021_134-DE